CNATP
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE

Membre de l'U2P union des entreprises de proximité

2 Bis Rue Béranger – 75003 Paris – tél : 01 53 60 51 70

cnatp@cnatp.org – **www.cnatp.org** – CNATP Nationale – **twitter.com/CNATPnationale**

COMMUNIQUE CARBURANTS - Mars 2026

La CNATP exige des mesures pour les professionnels des Travaux publics et du Paysage

URGENCE — Pascal Rineau, Président de la CNATP, demande le plafonnement des taxes sur les carburants par le rétablissement de la «TICPE flottante», afin d'éviter la double peine pour les entreprises : hausse du prix des carburants et application de la TVA (non récupérable pour certains carburants).

La flambée actuelle des prix du carburant devient insoutenable pour nos entreprises et menace directement leur pérennité. À ces niveaux de prix, la rentabilité disparaît rapidement et nombre d'entreprises pourraient être contraintes de cesser leurs activités devenues déficitaires.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que, comme la CNATP alerte depuis des mois, les trésoreries sont déjà au plus bas.

Deux exemples concrets :

1️⃣ Pour une pelle de 20 tonnes consommant en moyenne 20 L/heure, la hausse de 0,30 € du GNR observée depuis le début de la semaine représente environ 6 € de coût supplémentaire par heure de travail.

2️⃣ Une entreprise ayant fait remplir deux cuves de 5 000 L le mercredi 4 mars a dû payer 3 000 € de plus que le montant prévu lors de la commande passée le vendredi 27 février. Aujourd'hui, ce serait 3500 € de plus et demain ???

➡️**Des mesures rapides sont indispensables pour éviter de fragiliser davantage nos artisans et préserver l'activité de nombreuses entreprises du secteur.**

A propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org).

- *32 450 entreprises paysagistes*
- *43 391 entreprises de Travaux Publics*

La CNATP représente 96 % des entreprises de ces secteurs, entreprises artisanales de moins de 20 salariés qui emploient 97 500 salariés.

A propos de l'U2P :

En tant qu'organisation interprofessionnelle, l'U2P parle au nom des 3 millions de chefs d'entreprise de proximité : artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux. Ces professionnels représentent deux entreprises sur trois relevant du secteur marchand. Ils emploient 3 500 000 salariés, soit un emploi privé sur cinq et 250 000 apprentis, soit un apprenti sur deux.

L'U2P réunit plus de 120 fédérations professionnelles nationales regroupées au sein de ses 5 Confédérations membres : la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) ; la CNAMS (Confédération nationale de l'artisanat, des métiers et des services); la CGAD (Confédération générale de l'alimentation en détail); l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et la CNATP (Confédération nationale de l'artisanat des travaux publics et du paysage). En tant que partenaire social, l'U2P est régulièrement consultée par le gouvernement et participe à toutes les négociations nationales interprofessionnelles entre organisations d'employeurs et organisations syndicales de salariés. L'U2P interpelle régulièrement le gouvernement, les parlementaires et les assemblées territoriales de même que les candidats aux élections nationales et locales.